



Contrat de louage d'ouvrage

Par **pelleray**, le **05/04/2008** à **13:08**

Bonjour,

Nous avons signé avec un architecte un contrat de louage d'ouvrage pour la construction d'une maison individuelle. Nous avons déjà dû batailler pour recevoir les devis des entreprises (le permis de construire a été obtenu début octobre 2007 et l'architecte en a été avisé immédiatement). A ce jour, nous sommes toujours dépourvu du devis "plâtrerie". Mais surtout, si la construction a bien commencé en février, nous avons beaucoup de difficulté avec le maçon qui a été choisi. Il y a un mois nous sommes allés avec l'architecte sur le terrain et il avait été indiqué à cette occasion que la dalle béton du premier étage serait coulée le lendemain (soit le 6.3.2008). A ce jour, et malgré nos différentes réclamations, tant envers le maçon qu'envers l'architecte, cette dalle n'est toujours pas coulée...Mieux, les maçons ont cassé le tube d'écoulement du WC (cassé sous la dalle) et nous sommes inquiets des modalités de réparation car les tubes de géothermie passent sous la dalle. Nous avons les plus grandes difficultés depuis le début avec cet architecte. Nous ne sommes notamment en possession d'aucun document signé par lui (même lorsqu'il nous écrit il ne signe pas ses courriers)

- ni le contrat de base
- ni les marchés de travaux dont nous n'avons aucun exemplaire signé par les artisans
- ni de délai prévisionnel de fin de travaux.

Nous ne savons plus quoi faire et nous envisageons sérieusement de faire appel à un avocat ce qui serait peut-être la meilleure solution. Mais quid des relations postérieures avec l'architecte.

Pour en terminer dans le contrat de ce dernier il est prévu une visite de l'architecte chaque semaine en nous prévenant afin que nous décidions ou non de l'accompagner.

Cela n'a jamais été respecté et lorsque nous l'avons fait remarquer il nous a été répondu que

s'il fallait procéder de la sorte cela serait ingérable...Alors pourquoi le spécifier.

Nous avons la très nette impression que ce chantier n'est pas suivi sérieusement (c'est mon mari qui a dû faire remarquer que les différentes réservations prévues n'étaient pas au bon endroit avant le coulage de la dalle du rez-de-chaussée). Nous payons pour une mission complète et nous ne savons pas quoi faire.

Merci de votre réponse.